

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 12 NOVEMBRE 2018 à 19h30**

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Josette GUERRIER, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEST, Adjoints au Maire.

Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Pascale LABART, Marie LABROSSE (arrivée à 19h31), MM Jean BARTHOMEUF, Arnaud LEGOUGE, M. Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: Mme Françoise EYRAUD (pouvoir donné à Florent PATIN) Mme Katia PERRET (pouvoir donné à B. REY) M. Peter WATSON (pouvoir donné à Pascale LABART) Mme Sandrine TESTAS

**Secrétaire de séance** : Pascale LABART

**Date de la convocation** : 06/11/2018

**Date de l'affichage** : 06/11/2018

Concernant le Procès-Verbal du conseil municipal du 8 octobre 2018, M. J. BARTHOMEUF souligne que la remarque sur la cantine scolaire n'a pas été faite par lui, mais par M. J-P PILLON.

M. J. BARTHOMEUF précise sur le point n°3, concerna nt la cantine scolaire, que le terme « régie » est faux et illégal à ce jour. M. le Maire n'est pas d'accord, il maintient ses propos.

Le procès-verbal du 8 octobre 2018 est approuvé à 13 voix pour, et 1 abstention (M. J. BARTHOMEUF)

Concernant le Procès-Verbal du conseil municipal extraordinaire du 12 octobre 2018, Mme Emmanuelle CARGNELLI indique qu'il n'est pas fait mention de l'attribution du lot 5, alors qu'il avait été attribué à l'entreprise LAROCLETTE. M. le Maire et M. P-L BALLEST expliquent qu'il y a eu rétractation de l'entreprise, mais qu'il est important de laisser une trace.

M. J. BARTHOMEUF souligne, concernant les eaux pluviales et l'assainissement Chemin des Cerves, qu'il a évoqué l'idée lors d'une réunion préparatoire à la CCDSV de faire deux puits en cascades en sortie de parcelle.

Le Procès-Verbal du conseil municipal extraordinaire du 12 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

M. le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Désignation d'élus composant la commission de contrôle des listes électorales ;
- Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le Département de l'Ain.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces deux points.

|   |
|---|
| <b>I – Délibération portant attribution du lot 5 pour la réhabilitation du Mille Club et la réalisation d'un espace multi loisirs – n°D2018_038</b> |
|---|

M. P-L BALLEST prend la parole, et explique que l'entreprise LAROCLETTE initialement retenue, n'ayant pas eu le lot n° 3 Charpente métallique, s'est désistée. Le lot est donc attribué au second sur la liste : l'entreprise FDM (qui avait déjà le lot n°6)

Le conseil décide à l'unanimité de conclure et signer le marché pour la Réalisation de l'Espace Loisirs de St Bernard, Extension et Réhabilitation de la salle polyvalente du Mille Club et aménagements extérieurs divers, concernant le lot 5 Bardage métallique, avec l'entreprise FDM de St Victor S/Rhins (42630) pour un montant de 16 389.00 € HT. L'estimatif était à 21 000 €.

Un tableau retraçant le bilan financier des travaux est projeté. Les subventions attendues s'élèvent à presque 50 % du montant des travaux.

| DEPENSES       |                     |              |              | RECETTES                      |                |         |              |
|----------------|---------------------|--------------|--------------|-------------------------------|----------------|---------|--------------|
| LOT            | ENTREPRISE          | MONTANT HT   | Nature       | Organisme                     | Taux           | Montant |              |
| 0              | DESAMIANTAGE        | OXPUR        | 15 277,00 €  | Subvention                    | Département 01 | 16,23%  | 99 399,00 €  |
| 1              | DEMOLITION          | REMUET       | 12 000,00 €  | Subvention                    | DETR - Préf 01 | 16,33%  | 100 000,00 € |
| 2              | GROS ŒUVRE          | SOMACO       | 46 695,80 €  | Subvention                    | Région ARA     | 13,54%  | 82 875,00 €  |
| 3              | CHARPENTE METAL     | BRESSON MCBI | 75 246,81 €  | Subvention                    | Région ARA     | 2,80%   | 17 125,00 €  |
| 4              | CHARPENTE BOIS      | FAVRAT       | 27 331,15 €  | Montant total des subventions |                | 48,90%  | 299 399,00 € |
| 5              | BARDAGE             | FDM          | 16 389,00 €  | Autofinancement               | Mairie         | 51,10%  | 312 893,04 € |
| 6              | ETANCHEITE          | FDM          | 4 368,00 €   |                               |                |         |              |
| 7              | TOILES              | RAGOT        | 47 801,51 €  |                               |                |         |              |
| 8              | MENUISERIE EXT      | TETE         | 38 543,43 €  |                               |                |         |              |
| 9              | MENUISERIE INT      | C BOIS       | 28 907,97 €  |                               |                |         |              |
| 10             | PLAFONDS ACOUST     | ROUVEURE     | 71 000,00 €  |                               |                |         |              |
| 11             | PLATRERIE PEINTURE  | PETETIN      | 12 198,50 €  |                               |                |         |              |
| 12             | SOLS SOUPLES        | PEROTTO      | 11 164,25 €  |                               |                |         |              |
| 13             | SERRURERIE          | AMBTP        | 22 146,97 €  |                               |                |         |              |
| 14             | ELECTRICITE         | EG3P         | 30 000,00 €  |                               |                |         |              |
| 15             | PLOMBERIE CHAUFFAGE | BENECY       | 95 354,59 €  |                               |                |         |              |
| 16             | VRD TERRAST         | SOMECE       | 57 867,06 €  |                               |                |         |              |
| TOTAL DEPENSES |                     |              | 612 292,04 € |                               |                |         |              |

Mme M. LABROSSE félicite M. le Maire et les adjoints pour le travail réalisé.

M. J-P PILLON demande quel est le planning des travaux. M. P-L BALLET précise que les travaux débuteront fin novembre, et se finiront pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

A la demande de M. J. BARTHOMEUF, M. P-L BALLET explique que les travaux de dérivation des réseaux sont d'ores et déjà terminés.

**II – AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE ORGANISEE PAR LA CCDSV SUR LES OUVRAGES ET LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME DE COLLECTE DES EAUX USEES – Délibération n°2018\_039**

Une enquête publique, préalable à l'autorisation environnementale visée à l'article L.181-1 1° du code de l'environnement, était organisée au sein de la Commune (du 8 octobre 2018 au 8 novembre 2018) Les Communes de Trévoux, Saint Bernard, Reyrieux, Massieux et Parcieux sont également concernées.

Cette enquête publique porte sur les ouvrages et les travaux de mise en conformité du système de collecte des eaux usées des 5 communes par la CCDSV. Cela concerne les déversoirs d'orages.

Le dossier était consultable en ligne.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable sur le dossier d'enquête publique et sur le programme des travaux qui lui est annexé.

### **III – DEBAT ET AVIS SUR LA PARTICIPATION EVENTUELLE DE LA COMMUNE A L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE HALAGE**

Le chemin de halage, propriété de l'Etat, est géré par VNF (Voies Navigables de France) Une convention de superposition existe pour l'entretien du chemin de halage, qui relève de VNF et de la CCDSV (au titre des compétences transférées des déplacements doux et du tourisme)

Le vélo-route se met en place, 100 à 150 vélos par jour.

M. le Maire explique que lors d'une réunion avec la CCDSV, les Maires et VNF, la possibilité d'une participation financière communale à l'entretien du chemin de halage et des perrés a été évoquée.

M. le Maire fait remarquer que les maires n'ont plus que le pouvoir de police, les compétences tourisme, petit patrimoine ... ayant été transférées à la CCDSV.

M. le Maire veut rendre une réponse à la CCDSV, un tour de table a lieu.

M. J. BARTHOMEUF demande quelle est la position du président de la CCDSV, M. GRISON. M. le Maire répond que la CCDSV souhaitait prendre la compétence. Pour M. J. BARTHOMEUF, ils doivent donc assumer financièrement.

Pour Mme M. LABROSSE les baisses de dotations confirment le fait qu'ils doivent assumer.

M. F. PATIN demande s'il y a des retombées touristiques. Pour M. le Maire, pas encore, le cyclotourisme n'est pas encore assez développé.

M. F. BLOCH est d'accord avec les autres élus. Il n'est pas d'accord d'entretenir ce qui n'appartient plus à la commune. Concernant l'aménagement de la peupleraie, il propose de relancer VNF.

M. Arnaud LEGOUGE demande ce qu'il en est dans les communes en amont et en aval.

M. le Maire répond que les compétences n'ont pas été transférées partout, dans le 71 c'est le département qui intervient.

Mme P. LABART souligne que le chemin de halage est moins bien entretenu sur la commune de Jassans. M. P-L BALLEET répond que ça s'améliore.

Après débats, le conseil municipal est, à l'unanimité, contre le versement par la commune d'une participation financière pour l'entretien du chemin de halage, qui relève de VNF et de la CCDSV (au titre des compétences transférées des déplacements doux et du tourisme) Un courrier sera envoyé en ce sens au Président de la CCDSV.

### **IV – PETIT PATRIMOINE GERE PAR LA CCDSV – Délibération n°D2018\_040**

Les communes ont transféré à la Communauté de communes une compétence sur la restauration du petit patrimoine public dans le cadre de ses compétences optionnelles. Cette compétence porte sur la « Restauration et entretien du petit patrimoine public mis à disposition par les communes, croix de mission, statues, puits, sculptures, tableaux... ».

Ci-dessous le tableau d'inventaire :

|    | Commune           | Localisation                   | Dénomination  | Description  | Date                |
|----|-------------------|--------------------------------|---|--|---------------------|
| 1  | <b>St-Bernard</b> | Eglise                         | Statue  | Vierge avec enfant (h100)– bois doré.  | Début 19e s.        |
| 2  | <b>St-Bernard</b> | Eglise                         | Tableau   | Piéta (94x130) – huile sur toile. Sans cadre.  | 2e moitié du 19e s. |
| 3  | <b>St-Bernard</b> | Eglise                         | Statue  | Vierge – restauration récente. 60 cm. Tête refaite. Scellée.   | 18e s.              |
| 4  | <b>St-Bernard</b> | Eglise                         | Statue  | Christ en bois (h110) – bois polychrome.   | 19e s.              |
| 5  | <b>St-Bernard</b> | Eglise (narthex)               | statue  | Vierge à l'enfant, pierre (h60).   | 18e s ??            |
| 6  | <b>St-Bernard</b> | Eglise                         | Bannières   | 2 bannières de St Bernard et de la Vierge  |                     |
| 7  | <b>St-Bernard</b> | Eglise                         | Croix de procession                                 | Croix de procession repeinte   |                     |
| 8  | <b>St-Bernard</b> | Eglise                         | Chasublier  | Ensemble de 2 chasubles, 3 chapes et un écran du saint sacrement   | 19ème s             |
| 9  | <b>St-Bernard</b> | Eglise (grenier ?)             | Ensemble de 3 statues en plâtre polychrome ou blanc | Saint Antoine de Padoue, Saint Roch et Saint Joseph à l'enfant Jésus   | fin 19ème s         |
| 10 | <b>St-Bernard</b> | Eglise                         | Statue  | Saint Jean Marie Vianney plâtre polychrome   | début 20ème s       |
| 11 | <b>St-Bernard</b> | Eglise                         | Statue  | St Bernard plâtre polychrome   | fin 19ème s         |
| 12 | <b>St-Bernard</b> | Porte d'Anse                   | Porte de ville                                      |  |                     |
| 13 | <b>St-Bernard</b> | Porte Est                      | Porte de ville                                      |  |                     |
| 14 | <b>St-Bernard</b> | Rue du Stade                   | Puits   | Pierre et ferronnerie.   |                     |
| 15 | <b>St-Bernard</b> | La Croix Vieille               | Croix de mission                                    | Croisillon en fer – base en pierre – construite avec 2 pierres sur champ doré en calcaire jaune + pierres de couleur blanche interposées |                     |
| 16 | <b>St-Bernard</b> | Bois Faguin ou Bois du Lys     | Croix de mission                                    | Sous-bassement en pierre et croisillon en fonte  | 1851                |
| 17 | <b>St-Bernard</b> | Bruyère                        | Croix de mission                                    | Croisillon en fer forgé et dalle en pierres sur champ et empilées (99cm X 78 cm)   | 1851                |
| 18 | <b>St-Bernard</b> | Entrée St-Bernard – rond point | Croix de mission                                    | Sous-bassement en pierre et croisillon en fonte  | 1851                |

Conformément à l'article L 1321 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal contradictoirement établi entre les représentants des collectivités antérieurement et nouvellement compétentes.

Le conseil municipal, AUTORISE, à l'unanimité, le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence « petit patrimoine public » et ses annexes.

## **V – CAVEAUX CIMETIERE**

M. le Maire rappelle qu'une enveloppe budgétaire de 21 000 € est budgétée sur 2018, pour une dizaine de caveaux.

Cela permet d'offrir aux familles endeuillées le choix de prendre une concession avec caveau. Cette opération sera nulle pour la mairie, car les caveaux seront refacturés aux familles.

M. le Maire demande de pouvoir reporter sur 2019 en restes à réaliser cette somme, et de lancer les consultations.

M. J. BARTHOMEUF refuse cet argent avancé.

Après débats, le conseil accepte (à 12 voix pour, 1 voix contre (M. J. BARTHOMEUF) et une abstention (M. F. PATIN pour Mme F. EYRAUD, car il n'a pas de consigne de vote) de maintenir cette ligne budgétaire pour 2019, et d'engager les consultations pour réaliser l'équipement.

## **VI – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES**

Suite à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une commission de contrôle des listes électorales doit être instituée.

Cette commission doit être composée de cinq conseillers municipaux : 3 issus de la liste majoritaire, et 2 de la liste minoritaire.

Les élus désignés sont : Mme M. LABROSSE, M. F. PATIN, Mme S. TESTAS, M. Arnaud LEGOUGE et M. J-P PILLON.

## **VII – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN – Délibération n°D2018\_041**

M. le Maire explique que les bibliobus sont arrêtés par le département. Désormais, pour avoir des livres de la Bibliothèque de Bourg-en-Bresse, il faut aller les chercher. La liaison avec la médiathèque de Trévoux est maintenue.

Les bénévoles iront choisir les livres, et une mutualisation sera faite pour aller chercher les caisses de livres une fois par an.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le département de l'Ain.

## VIII – Questions Diverses

⇒ Portage ERL 2

La vente a été signée entre l'Etablissement Public Foncier de l'Ain et les consorts QUIBLIER.

⇒ 8 décembre : Marrons et Vin chaud offerts par la municipalité sous la Halle de Chabrier.

M. le Maire demande aux élus d'être présent et de participer.

L'après-midi aura lieu un concours de cartes par les Classes en 9 au Château.

⇒ Catastrophe Naturelle Sécheresse

Les personnes concernées par les dégâts causés par la sécheresse de cet été peuvent déposer en mairie un dossier jusqu'à la fin du mois de novembre, pour que la mairie envoie une demande de classement en état de catastrophe naturelle courant décembre.

⇒ Extinction de l'Eclairage Public : commission ad hoc

Participent à cette commission : M. le Maire, Mme P. LABART, M. P. WATSON, M. P-L BALLETT, M. J. BARTHOMEUF, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme J. GUERRIER, M. F. BLOCH, Mme M. LABROSSE et M. Arnaud LEGOUGE.

La commission se réunira le 26/11 à 20h.

⇒ 22/12 vente d'huîtres par l'US FORMANS à St Bernard, devant les commerces.

⇒ 24/11 :

- Manifestation Beaujolais Nouveau – Spinos'Animation

Dégustation offerte par Spinos'Animation à l'Espace Chabrier dès 18h30. Repas sur réservation dès 20h30 au Château.

- Classes en 9 – Vente de Boudin le 24/11 matin

- 10h30 Animation Opération Premières Pages à la Bibliothèque

⇒ Informatique Ecole

A la demande de M. Arnaud LEGOUGE, M. le Maire explique que l'informatique pour l'école a été reçu. Les postes informatiques sont opérationnels. Des tableaux sont à changer. Les vidéoprojecteurs doivent être mis en place.

⇒ Cantine scolaire

M. le Maire informe le conseil qu'il a récupéré les éléments du personnel de la cantine. Par la suite, il récupérera les éléments concernant le traiteur et les finances.

⇒ Lotissement des Guillermines

Deux barrières ont été cassées par un scooter. Le nécessaire sera fait pour les remplacer.

⇒ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau du Syndicat des Eaux d'Anse et Région

M. J. BARTHOMEUF souligne qu'il n'a pas été présenté en conseil municipal.

⇒ Halloween

M. P-L BALLETT remercie le Sou des Ecoles pour « l'après-soupe » Mme M. LABROSSE remercie la maison de retraite et la bibliothèque pour leur accueil.

La soupe sera désormais servie sous la Halle.

⇒ Repas de Noël du CCAS

Il aura lieu à Quincieux, chez Tante Yvonne, le vendredi 7 décembre. 96 personnes sont inscrites. 31 colis sont commandés.

⇒ Centenaire de l'Armistice du 11 novembre

Les associations qui ont participé à cette commémoration sont remerciées. L'exposition faite par Spinosa et les enfants de l'école, sera exposée de nouveau lors de la manifestation du 8 décembre.

⇒ SBI

Les annonceurs ont jusqu'au 15 novembre pour envoyer leur publicité et règlement. Une relance est faite par Mme M. LABROSSE pour obtenir des articles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

**Prochain conseil municipal : lundi 10 décembre 2018.**

---

Signatures :